

**CEPRI**

Centre Européen de  
Prévention du Risque d'Inondation

---

Les collectivités en Europe pour la prévention du risque d'inondation  
Communities and local authorities in Europe preventing flood risk

# Programme d'activités 2010

**Programme d'activités 2010**  
BP 2019 - 45010 Orléans cedex 1 - France  
☎ 33 (0)2 38 25 41 41 / 📠 33 (0)2 38 25 41 40  
[info@cepri.net](mailto:info@cepri.net) / [www.cepri.net](http://www.cepri.net)

**CEPRI**  
Centre Européen de  
Prévention du Risque d'Inondation

# Avant propos

**2010, une année de commémoration** propice à une prise de conscience collective de la fragilité de nos sociétés face à l'inondation et de la nécessité d'anticiper pour mieux faire face : commémoration des crues de 1910 sur la Seine mais aussi sur le Doubs, la Saône ou la Loire aval, de celles de 1930 sur la Garonne et de 1940 dans le Roussillon, commémoration des 5 ans de la catastrophe de la Nouvelle-Orléans et des 10 ans des graves inondations de 2000 en Grande-Bretagne.

En France, la survenue de tels événements demandera plusieurs mois de reconstruction avant que le pays retrouve un niveau de fonctionnement normal. Chacun de ces événements serait éminemment plus dommageable que les tempêtes de 1999 ou 2008 mais aussi que toutes les inondations que nous avons vécues au cours des 50 dernières années.

**2010 est aussi l'année où la directive européenne sur la gestion des inondations va entrer en vigueur en France** : accompagner sa mise en œuvre est une priorité du CEPRI depuis 2007. Nos territoires aujourd'hui sont plus exposés que ceux de nos voisins du Nord de l'Europe, il nous faut encore travailler pour mieux les préparer à réduire les conséquences négatives, à faire face et à se relever rapidement. En disposant de la stratégie nationale de prévention des inondations que le CEPRI a demandé d'élaborer, à la hauteur des enjeux humains et économiques exposés, la France va se donner les moyens d'une mobilisation de toutes les parties prenantes pour relever ce défi.

**2010 est l'occasion d'attirer l'attention des décideurs et de travailler sur des pistes d'amélioration** sur deux points de fragilité de nos territoires : les digues de protection dont l'entretien et la surveillance ne sont pas toujours assurés au niveau que justifieraient les enjeux qu'elles protègent ; les biens présents dans la zone inondable (logements, entreprises, patrimoine des collectivités, réseaux, quartiers).

Améliorer les outils et les procédures pour permettre aux collectivités de réduire la vulnérabilité de leurs biens et de leurs territoires et d'assurer la continuité de service, est une priorité du CEPRI.

## Deux axes majeurs de mobilisation et de réflexion :

### Accompagner la mise en oeuvre de la directive inondation, au service d'un aménagement durable des territoires

Le CEPRI intervient à deux niveaux, national et local :

**Au niveau national**, il mobilise ses membres et les partenaires intéressés pour :

- ▶ **Suivre l'examen, par le Parlement, de la Loi de transposition** de la directive inondation: par une veille sur les textes soumis au Parlement, le CEPRI s'assure qu'ils intègrent la « position commune » adoptée par les associations nationales de collectivités territoriales; il informe et mobilise les associations nationales sur le texte et ses conséquences ; il accompagne l'application de la Loi (décrets et circulaires).
- ▶ **Faire connaître et comprendre la directive et ses enjeux**, en préalable à une mobilisation nécessaire : le CEPRI préparera des documents pour présenter la Directive et sa transposition dans le droit français, aux collectivités territoriales et à leurs associations nationales, afin de la faire connaître et de les sensibiliser ;
- ▶ **Contribuer à définir la stratégie nationale**, retenue par le gouvernement sur proposition du CEPRI : dans la suite de la position commune adoptée en 2009, animer une réflexion avec ses associations membres et les partenaires intéressés et contribuer ainsi au travail du COPRNM ; faire des propositions auprès des élus et des décideurs, en vue de promouvoir la stratégie nationale.
- ▶ **Accompagner la définition des « territoires à risque d'inondation important » à la suite d'une évaluation préliminaire des risques** : première étape de la directive à échéance fin 2011. Avec ses membres et ses partenaires, le CEPRI participe à la réflexion sur les critères d'évaluation des risques et sur l'identification des territoires à risque d'inondation important.

**Au niveau local**, à l'échelle des territoires où la directive se mettra en oeuvre, le CEPRI accompagne des sites pilotes volontaires, proposés par des membres ou des partenaires, pour :

- ▶ **Réfléchir en amont à la mise en oeuvre de l'évaluation préliminaire des risques et à la définition des territoires à risque important** : la réflexion portera autant sur les outils nécessaires et leur condition de mise en oeuvre, que sur la dynamique qu'ils supposent et la gouvernance qui devra les accompagner.
- ▶ **Sensibiliser aux outils nécessaires à la mise en oeuvre de la directive**, et tout particulièrement au recours à une démarche de type analyse coût-bénéfice : le CEPRI diffusera et fera connaître la démarche de base aux collectivités concernées ; il accompagnera les collectivités volontaires dans l'utilisation de ce nouvel outil, afin de capitaliser l'expérience sur son utilisation et contribuer à son enrichissement et à son amélioration.

## Réfléchir à un aménagement du territoire compatible avec l'inondation, la notion de territoire résilient

Le développement que connaissent nos territoires au quotidien produit-il un aménagement compatible avec le risque d'inondation? Si les acteurs de la prévention oeuvrent chaque jour dans cette direction, force est de constater que le travail à conduire est encore immense dans bien des domaines. Le CEPRI propose ainsi de travailler sur les thèmes suivants :

- ▶ **Mobiliser les acteurs sur la résilience des logements et des quartiers.** Le CEPRI poursuit le travail réalisé en 2009 sur le thème « un logement « zéro dommage » face à l'inondation est-il possible ? » en travaillant d'une part à l'élaboration et au partage d'un référentiel technique national pour la rénovation des logements existants, et en structurant d'autre part un argumentaire mettant en lumière l'intérêt de travailler sur la résilience à l'inondation à l'échelle de quartiers, en s'appuyant sur les bonnes pratiques en France et en Europe.
- ▶ **Analyser et promouvoir les démarches de réduction de vulnérabilité des entreprises.** Les démarches de réduction de la vulnérabilité des activités économiques émergent depuis une dizaine d'années en France. Leur diversité, d'une extrême richesse permet aujourd'hui de bénéficier d'un certain recul sur la « manière de faire ». Certaines d'entre elles prennent aujourd'hui une dimension internationale. Le CEPRI rassemble les points clés et les facteurs de réussite de ces expériences pour en faire bénéficier les collectivités locales qui le souhaitent. Le CEPRI élabore à ce titre un guide de conduite d'une démarche de réduction de la vulnérabilité des activités économiques et accompagne les collectivités pilotes ayant la volonté de s'engager dans de telles démarches.
- ▶ **Développer des outils méthodologiques de réduction de la vulnérabilité des services publics.** Les services publics portés par les collectivités peuvent être interrompus ou fortement dégradés par des événements d'inondation à l'instar de la grippe annoncée l'automne dernier. Le CEPRI poursuit ses expérimentations initiées au cours des années précédentes pour mettre au point un outil de diagnostic de la vulnérabilité des services publics faisant l'objet de plans de continuité d'activité en cas d'inondation. Il accompagne les collectivités pilotes qui s'engagent dans ces démarches.
- ▶ **Explorer et mettre en lumière une question trop méconnue : la gestion des déchets post-inondation.** Les inondations font partie des événements naturels les plus producteurs de déchets, liés aux dégradations qu'elles provoquent. Les quantités colossales produites dépassent souvent les capacités locales de traitement et d'élimination. Cette problématique, potentiellement lourde de conséquences sur le plan sanitaire, est méconnue, ignorée des documents de planification de gestion de crise et de post crise. Le CEPRI explore cette thématique avec le GEIDE (groupe d'expertise et d'investigation des déchets post-catastrophe) et en partagera les enseignements avec l'Etat et les collectivités locales.
- ▶ **Porter à un niveau national, le constat sur la nécessité de constituer une propriété et une gestion solide des digues** Le CEPRI a mis en évidence l'urgence de la structuration d'une véritable stratégie nationale concernant les digues. Ces ouvrages constituent des infrastructures d'aménagement du territoire au même titre que les autoroutes, les canaux ou les voies ferrées. Il est donc indispensable d'engager une réflexion sur la maîtrise d'ouvrage des digues ainsi que sur les dispositifs de financement pérenne qui permettrait le maintien en l'état de sûreté des ouvrages et ce d'autant plus qu'à ce jour, pour près des 2/3 des digues le propriétaire ne dispose pas des moyens nécessaires. Il en va de l'existence économique des biens et des réseaux qui sont exposés derrière elles. **L'objectif est d'interpeller les décideurs nationaux sur les modalités d'un renforcement de la propriété et de la gestion de ces ouvrages, afin de contribuer à mieux protéger les populations et la capacité de développement des territoires exposés.**

## Des outils :

### Des réseaux de capitalisation, de partage et de diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion des inondations.

En France, les collectivités locales sont en première ligne face au risque inondation : ce sont plus de 8 000 communes situées pour tout ou partie en zone inondable, dont 2 400 protégées par des digues. Ce sont aussi des Conseils généraux et régionaux dont le patrimoine et les infrastructures dont ils ont la charge (routes, établissements scolaires...) sont susceptibles d'être endommagés par les crues.

Les collectivités locales et leurs groupements s'investissent aussi dans la gestion des inondations à travers la mise en œuvre des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Ces programmes se veulent résolument innovants, en mettant au cœur du projet les actions de réduction de la vulnérabilité des territoires, mais dont la mise en œuvre peut parfois être rendue difficile par le caractère novateur de la démarche et le peu d'expériences existant à l'heure actuelle en France.

Bien que confrontés aux mêmes problématiques et aux mêmes obstacles sur leur territoires respectifs, les acteurs locaux ont tendance à réfléchir et à agir chacun de leur côté. Or, la mise en commun de bonnes pratiques à travers l'échange entre structures sur les difficultés rencontrées et les solutions apportées, pourrait permettre, à chacun, de gagner en temps et en efficacité.

C'est pourquoi le CEPRI souhaite favoriser la mise en réseaux des acteurs du risque inondation afin de favoriser :

- ▶ la circulation des informations,
- ▶ la capitalisation des expériences locales,
- ▶ la diffusion des bonnes pratiques,
- ▶ la construction d'un discours partagé des collectivités locales à destination de l'Etat en matière de gestion du risque inondation.

Au cours de l'année 2010, le CEPRI travaillera en priorité à la structuration de trois réseaux :

- ▶ le réseau des structures porteuses de PAPI,
- ▶ le réseau des Conseils généraux,
- ▶ le réseau des gestionnaires de digues.

### Un centre de ressources dédié aux gestionnaires du risque inondation

Le CEPRI développe un centre de ressource sur des thématiques cohérentes avec son programme d'activité depuis 2006, à travers son site Internet et par la production de rapports et de guides.

### Notre site Internet

Le CEPRI présente, sur son site web, les différents thèmes identifiés comme prioritaires pour les acteurs de la prévention des inondations (analyse coût bénéfice, digue, étude juridique sur les responsabilités, logement résilient, réduction de la vulnérabilité des entreprises et des services...) en mettant l'accent sur l'action que chacun de ces acteurs est amené à entreprendre au niveau local et national, sur les stratégies et/ou les compétences que chaque collectivité territoriale peut et/ou doit développer.

Pour chaque thème abordé, le CEPRI recense et commente des documents ou des références qu'il a identifiés comme particulièrement pertinents.

## Des rapports et des guides

Les productions du CEPRI s'emploient à recenser des bonnes pratiques pour proposer des retours d'expérience et des échanges d'information utiles aux acteurs de la prévention des inondations.

Sur la base de ces expériences, le CEPRI propose des outils méthodologiques, sous la forme de guides innovants, pédagogiques et appliqués aux problématiques rencontrées par les collectivités territoriales.

## Une association, au service de la défense des intérêts des collectivités territoriales

### En devenant membre du CEPRI :

- ▶ vous soutenez une association dont le but est de défendre les intérêts des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des inondations, de relayer auprès de l'Etat les préoccupations locales (prises de position et informations régulières sur les projets réglementaires, participation à des groupes de travail nationaux ...) . En 2010, le CEPRI anime le groupe de travail national du COPRNM sur la stratégie nationale, cherche à faire avancer les dispositions législatives concernant la responsabilité et le financement des digues et progresse avec le MEEDDM sur les thèmes de logement et quartier résilients;
- ▶ vous bénéficiez des productions de l'association : guides méthodologiques, recueils d'expériences ;
- ▶ vous participez à la définition des orientations décisionnelles du CEPRI à travers les instances décisionnelles de l'association ;
- ▶ vous disposez de la possibilité de contacter les experts techniques du CEPRI sur des problématiques spécifiques à votre territoire.